ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Chine

Question écrite n° 1634

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la liquidation des droits des ex-employés de la concession française de Shanghaï. Lorsque la concession française a été rétrocédée à la République de Chine en 1946, le gouvernement français a conservé l'ensemble des fonds de cette administration autonome sans respecter les intérêts des Français concernés : salaires des employés et fonctionnaires, pensions diverses et caisse de prévoyance. Le statut de la concession française lui préservait semble-t-il une certaine autonomie. L'association des anciens employés de l'administration municipale française de Shanghaï souhaite, au nom des ayants droit, obtenir réparation et a entamé des démarches à cette fin. Depuis 2010, autorisation a été donnée de pouvoir accéder aux archives. Or l'association souhaite aller plus loin et obtenir des engagements. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend autoriser l'association en question à poursuivre ses recherches administratives afin de pouvoir obtenir une solution équitable dans la liquidation de ce contentieux qui dure depuis 66 ans.

Données clés

Auteur : Mme Geneviève Gaillard
Circonscription : Deux-Sèvres (1re circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1634
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 juillet 2012, page 4463
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)